

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2021

L'assemblée délibérante s'est réunie salle polyvalente « Lucien TUBLET » sous la Présidence de Monsieur Didier TAUPIN, Maire de la commune d'Angliers.

Annulation de la délibération relative à la signature du contrat avec le cabinet de recrutement concernant la recherche d'un médecin généraliste (délibération n°68/11/2021)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°66/10/2021 relative à l'autorisation de signer un contrat avec un cabinet de recrutement Activa Médical concernant la recherche d'un médecin généraliste,
- AUTORISE Monsieur le Maire à régler la facture présentée par ledit cabinet de recrutement à hauteur de 2 400€ TTC correspondant au travail réalisé dans cette affaire.

Acquisition de parcelles (délibération n°69/11/2021)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de parcelles situées aux Loges cadastrées section B pour une superficie totale de 5358 m² au tarif de 80 000€ l'ensemble comprenant : les parcelles n°29, n°30, n°33, n°418, n°420.

Décision modificative n°2 du budget primitif de la Commune (délibération n°70/11/2021)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à la décision modificative comme présentée ci-dessous.

Investissement	Dépenses	Montant en €
Chaufferie	Art 2135 – 162	440,00
École	Art 2181 – 137	-440,00

Demandes de subvention concernant le schéma de défense extérieure contre l'incendie (DECI) : auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2022 (délibération n°71/11/2021) et auprès du Département au titre du fonds d'aide DECI17 (délibération n°72/11/2021)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention concernant le schéma de défense extérieure contre l'incendie (DECI) :

- auprès de l'État dans le cadre de la DETR 2022 à hauteur de 18 120€,
- auprès du Département à hauteur de 9 060€.

Personnel communal

Monsieur le Maire présente le projet relatif à la mise en place en 2022 du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, proposé au Comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour avis.

Il informe également qu'un agent du service technique va probablement faire valoir ses droits à la retraite courant 2022 et que son remplacement est à prévoir.

Décisions du Maire

- Signature de l'avenant n°2 d'augmentation avec l'entreprise SARL CSI BATIMENT pour un montant de 671,24€ HT.
- Signature de l'avenant n°2 d'augmentation avec l'entreprise SARL RAFFENEAU PEINTURE pour un montant de 392,70 € HT.

Motion relative au projet d'arrêté modificatif valant règlement d'eau des ouvrages structurants des marais mouillés de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autises

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare s'opposer au projet de séparation de gestion des niveaux d'eau tel que proposé par le projet d'arrêté préfectoral inter-départemental valant règlement d'eau des ouvrages structurants du marais mouillé de la Sèvre niortaise, du Mignon et des Autises mis en consultation du public et souhaite conserver sur ce territoire fragile un gestionnaire unique garant de l'intérêt général.